

Temps forts de l'actualité

Edith Archambault et Aliette Levecque

Numéro 283, février 2002

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022800ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022800ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut de l'économie sociale (IES)

ISSN

1626-1682 (imprimé)

2261-2599 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Archambault, E. & Levecque, A. (2002). Temps forts de l'actualité. *Revue internationale de l'économie sociale*, (283), 15–19.
<https://doi.org/10.7202/1022800ar>

TEMPS FORTS DE L'ACTUALITÉ

Bilan provisoire de la célébration du centenaire de la loi de 1901 relative au contrat d'association

Contrairement à d'autres pays européens, la France a peu de lois qui aient franchi les siècles. Par sa simplicité et son adaptabilité à la volonté des contractants, la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association a traversé imperturbablement le XX^e siècle et semble bien partie pour le XXI^e. Forme juridique adaptée à la liberté d'expression autant qu'à la liberté d'association, elle a permis l'essor de nombreux mouvements sociaux, à partir des années 60 principalement, ainsi que le montre la multiplication des créations d'associations depuis cette décennie.

Pour célébrer cette loi centenaire, le gouvernement a créé en juillet 1999 une mission interministérielle chargée de la célébration du centenaire de la loi de 1901, sur le modèle de la mission qui avait célébré le bicentenaire de la Révolution. Cette mission était chargée de coordonner les manifestations associatives spontanées tout en impulsant une série de rencontres nationales en région et une semaine anniversaire culminant le 1^{er} juillet 2001. Présidée par Jean-Michel Belorgey, conseiller d'Etat, mais aussi ancien député et président de plusieurs associations, la mission interministérielle a commencé à travailler dans des conditions très difficiles : Jean-Michel Belorgey n'a été déchargé d'aucune des nombreuses tâches qu'il assumait au Conseil d'Etat, son équipe comportait peu de personnel permanent, pas de locaux, pas d'ordinateurs, et l'argent promis n'arrivait pas. Mais ces quelques permanents, aidés d'un conseil d'orientation actif et représentatif de l'aile marchande du mouvement associatif, ont su faire face à toutes les échéances qu'ils s'étaient fixées.

La célébration du centenaire a bien été lancée le 2 décembre 2000 à Nantes, date et lieu de naissance de Pierre Waldeck-Rousseau, l'homme qui a voulu incarner la liberté d'association dans une loi. Sept rencontres nationales en région ont traité des thèmes généraux concernant la vie associative : droits de l'homme, développement rural, économie sociale, reconversion industrielle, lien avec le monde du travail, culture et éducation, patrimoine. On peut seulement regretter que l'annulation de deux manifestations supplémentaires, portant l'une sur le sport, l'autre sur la santé et l'action sociale, ait eu pour conséquence que ces deux thèmes importants aient été délaissés. La rencontre européenne, au siège du Parlement européen à Bruxelles, a attiré un vaste public venu de tous les pays ; elle a permis de prendre conscience de l'existence d'environ deux cents plates-formes associatives spécialisées, dont le travail quotidien tisse fil à fil cette Europe sociale, culturelle et citoyenne que chacun appelle de ses vœux.

La semaine anniversaire du 21 juin au 1^{er} juillet 2001 a été, bien entendu, le point culminant de la célébration. D'importants colloques, sur les droits de l'homme et la liberté d'association dans le monde et sur les relations entre les associations et les élus locaux, ont été organisés en concertation avec les institutions républicaines qui les accueillaient : Conseil économique et social, Assemblée nationale, Sénat, Conseil constitutionnel. Enfin, sous le soleil de juillet, la fête anniversaire a permis à deux mille représentants associatifs de tous âges de fouler les pelouses de l'hôtel Matignon et d'assister à la signature de la charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations. Ce texte important (*cf. Recma*, n° 282) porte la signature de quatorze ministres, dont le Premier, et celle de quatorze responsables de coordinations associatives. Il devrait

inaugurer une forme de partenariat plus égalitaire entre les pouvoirs publics et le monde associatif et, puisqu'il comporte une évaluation triennale, on verra bien en 2004 s'il a tenu ses promesses.

Enfin, l'année de célébration s'est close le 20 décembre 2001 par un bilan très transparent. On y a appris notamment que l'argent public, qui avait bien fini par arriver, abondé par les dons de quelques banques de l'économie sociale, n'avait pas été intégralement dépensé et que l'excédent serait reversé au FNDVA... Près de sept cents projets associatifs ont été « labellisés » par la mission interministérielle, de même qu'une soixantaine d'ouvrages et de numéros spéciaux de revues. Cette politique éditoriale ainsi que les deux appels d'offres lancés en 1998 par le ministère des Affaires sociales et par celui de l'Équipement ont permis de combler le déficit en France des recherches et publications sur le secteur associatif.

Que restera-t-il de cette année de célébration, éphémère dans son principe, outre des ouvrages et des rapports de recherche et le souvenir de réunions chaleureuses ? Indiscutablement, une prise de conscience de la force et de l'unité du mouvement associatif, dans la continuité des Assises de la vie associative de 1999. Une clarification vraisemblable des rapports entre les pouvoirs publics et les associations, après celle apportée par les instructions fiscales et leur mise en œuvre. Peut-être une amélioration des relations entre associations et syndicats – et de ce point de vue l'intervention de Bernard Thibault au Conseil économique et social marque un point de départ vers un élargissement de la notion de partenaires sociaux. Le succès de cette année de célébration doit beaucoup, enfin, à la personnalité charismatique de Jean-Michel Belorgey, à sa rigueur de juriste spécialiste du social et à son expérience tant de la démocratie électorale que de la démocratie participative. Sans jamais se répéter, il a toujours su éviter, dans ses innombrables introductions, conclusions, synthèses des débats, préfaces..., le style hagiographique trop fréquent dans ce type de manifestation ; il a apporté une dimension critique et une réflexion sur la légitimité de la démarche associative par rapport aux autres formes de légitimité. C'était sans doute la meilleure

manière de respecter le mouvement associatif que de ne pas l'encenser.

Edith Archambault ●

Du Cnlamca au Ceges : mieux rassembler pour être plus efficace !

Créé en 1970, le Comité national de liaison des activités mutualistes, coopératives et associatives (Cnlamca) a voulu être un lieu de concertation et de liaison. La charte de l'économie sociale (mai 1995, Cnlamca) affirme que « *les entreprises d'économie sociale se veulent les instruments du renouveau des valeurs de solidarité* ». Cette charte vise à présenter l'économie sociale et ses acteurs (ce qu'ils sont, leur rôle et leurs ambitions).

Cependant, le Cnlamca n'avait pas ou peu d'expression publique, laissant ce rôle à chacune des familles qui le composaient. Mais il est à noter, tout de même, qu'il a permis des rapprochements dans et en dehors de l'économie sociale, par exemple avec le Conseil économique et social et le Parlement. Parallèlement et conjointement, la volonté politique de l'État de reconnaître, voire de soutenir et de promouvoir le secteur de l'économie sociale et solidaire s'est traduite par la création, en 1981, de la Délégation interministérielle à l'économie sociale et, plus récemment, du secrétariat d'État à l'Économie solidaire. Ainsi, des financements, des outils d'évaluation, de communication ont pu être mis en place. Et pourtant, dans les grands débats économiques et politiques, la solution « économie sociale » est étonnamment absente.

La transformation du Cnlamca, le 30 octobre 2001, en Conseil des entreprises et groupements de l'économie sociale (Ceges) est un début de réponse pour faire entendre des propositions dans les différents lieux où s'organisent les débats de société. Elle exprime la volonté de regrouper l'ensemble des composantes (familles nationales, expressions régionales, regroupements transversaux, organismes spécialisés) de l'économie sociale. L'évolution des statuts vise à traduire ces objectifs et devrait permettre aux fondations et peut-être plus tard à

d'autres structures émergentes dites d'économie solidaire, si elles le souhaitent, de rejoindre les rangs du Ceges. Il s'agit de regrouper pour mieux former, pour mieux diffuser les valeurs, pour mieux innover. « *Le Ceges entend rassembler l'ensemble des entreprises et groupements de l'économie sociale et solidaire. Il élabore les positions communes qu'il fait valoir, exprime et défend, afin d'assurer la représentativité et de valoriser l'économie sociale dans les débats d'orientations économiques, sociaux, culturels et dans le rôle qu'elle joue en faveur de la pluralité des finalités et des formes d'entreprises* » (extrait des statuts du Ceges).

Le Ceges est composé de quatre collèges. Il regroupe les organisations nationales fédérées des grandes familles de l'économie sociale française : les coopératives (Groupement national de la coopération, GNC), les associations (Conférence permanente des coordinations associatives, CPCA), les mutuelles santé (Fédération nationale de la Mutualité française, FNMF), les mutuelles d'assurances (Groupement des entreprises mutuelles d'assurances, Gema), ainsi que le Comité de coordination des œuvres mutualistes et coopératives de l'Education nationale (Ccomcen), la Confédération nationale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole (CNMCCA), la représentation nationale des chambres régionales de l'économie sociale (Cres). Différents organismes nationaux spécialisés ou techniques (par exemple, les syndicats d'employeurs

organisés de façon interprofessionnelle, des organismes de coopération internationale, de formation, de financement, etc.) œuvrant dans le champ de l'économie sociale sont aussi associés aux travaux du Ceges. Les statuts du Ceges prévoient également la possibilité pour les fondations et les organismes d'économie solidaire d'adhérer au Ceges. L'information et la formation sont un axe majeur de la politique de développement du Ceges. Mieux identifiée et appréhendée, l'économie sociale pourra plus facilement faire partager par le plus grand nombre de nos concitoyens ses pratiques, ses potentialités et ses valeurs. C'est la raison pour laquelle le Ceges entend particulièrement mettre en place différents cycles de formation sur l'économie sociale et plus particulièrement au niveau local (élus, fonctionnaires, enseignement, etc.). Une plus grande attention sera portée aux questions posées par la société civile organisée, à quelque niveau que ce soit – local, régional.

Des rapports suivis devront être également établis avec les syndicats de salariés. Un retour sur le terrain s'impose tout autant qu'une formation à la citoyenneté qui devrait être une tâche privilégiée de l'Education nationale.

Pérenniser et développer l'économie sociale en France, en Europe et ailleurs dans le monde suppose d'abord d'être forts et cohérents au niveau national. Cela veut dire parler d'une même voix dans les débats de société. ●

www.ceges.org.

Pour mieux diffuser ses valeurs et ses propositions auprès du plus grand nombre et pour constituer un véritable lieu « ressources » de l'économie sociale, le Ceges a décidé d'éditer une plate-forme Internet qui regroupe trois sites répondant chacun à un objectif.

- <http://www.ceges.org> : permettre à tous d'identifier, d'appréhender l'économie sociale, le Ceges et ses membres.

- <http://initiatives.ceges.org> : présenter les différentes initiatives solidaires de l'économie sociale

et diffuser les offres d'emploi des organisations membres du Ceges.

- <http://experts.ceges.org> : s'adressant tant aux chercheurs, enseignants et experts de l'économie sociale qu'aux praticiens et dirigeants de ce secteur, ce site recense les personnes et les lieux où se concentrent et s'expriment toutes les compétences sur les mutuelles, les coopératives et les associations. Ce site a été réalisé avec le concours de l'Institut de l'économie sociale (IES), organisation qui est membre du Ceges et édite la *Revue internationale de l'économie sociale (Recma)*.

● Les plus-values de l'économie sociale ⁽¹⁾

Pendant plusieurs mois, un groupe de travail « Économie sociale et démocratie sociale », animé par Jacqueline Mengin et Frédéric Pascal, s'est réuni à l'initiative de la Fonda pour au final proposer l'organisation d'un séminaire sur le thème des « Plus-values de l'économie sociale ».

Les entreprises de l'économie sociale ont un rapport à l'espace et au temps spécifique à leur vision de la société. Nées des territoires, elles y trouvent la source de leur développement. Un changement d'optique qui accompagne un autre champ de vision économique : l'économie sociale assure, avec le développement durable, la solidarité entre les générations.

Le développement de ces entreprises repose sur le contrat social qui lie les membres entre eux et l'entreprise à son environnement.

Le capital humain et le capital social sont devenus aujourd'hui aussi bien une ressource qu'un produit qu'aucune activité économique ni aucune forme de gouvernance ne peuvent se permettre d'ignorer. Ils constituent en effet autant sa matière première que sa principale valeur ajoutée.

Ce séminaire, organisé à Paris le 24 janvier 2002, a adopté les résolutions suivantes.

Dans le contexte de la mondialisation, les enjeux essentiels pour le développement de nos sociétés sont l'équilibre des territoires, pour éviter le « décrochement » de régions entières, et la cohésion sociale, pour préserver de la marginalisation, voire de l'exclusion les populations fragilisées.

La question de la permanence, mais aussi de l'intérêt renouvelé que peut avoir, dans le cadre d'une mondialisation mieux régulée, le développement de l'économie sociale, doit faire partie du débat public.

Les territoires ne peuvent se développer et maintenir en leur sein une cohésion sociale que dans la

mesure où ils offrent des services performants aux entreprises et aux particuliers. Il faut donc reconnaître et soutenir les services d'intérêt général en Europe et favoriser le développement des infrastructures économiques et sociales partout dans le monde et plus particulièrement dans les pays les moins avancés.

Il faut également que le financement des projets tienne compte moins de l'importance du patrimoine de l'emprunteur que de la dynamique créatrice dont il fait preuve et de la richesse du capital humain dont il témoigne.

Au fil des années, l'entreprise d'économie sociale constitue progressivement un patrimoine à vocation économique, seule propriété de l'entreprise, qui a pour objectif de permettre l'exercice par les associés de leur métier ou de la réalisation de leur projet. Il faut respecter cette forme originale de pérennisation et de transmission des patrimoines économiques.

A. L. ●

● Conférence européenne de Salamanque ⁽²⁾

« L'économie sociale comme instrument d'intégration et de cohésion sociale », c'est le thème de la prochaine Conférence européenne de l'économie sociale qui, présidence espagnole oblige, se tiendra du 26 au 28 mai à Salamanque.

Après les rassemblements de Gavle (Suède) et Gand (Belgique), les représentants européens des différentes familles débattront particulièrement des ambitions de l'économie sociale en matière de cohésion sociale et d'intégration, des problématiques des territoires et des politiques de proximité.

Les grandes familles européennes de l'économie sociale poursuivront les réflexions engagées à la fin de l'année 2001 autour de la responsabilité sociale des entreprises ainsi que du rôle de ces entreprises différentes dans la maîtrise de la mondialisation.

A. L. ●

(1) Séminaire Fonda : 18, rue de Varenne, 75007 Paris. Tél. : 01 45 49 06 58. Fax : 01 42 84 04 84. E-mail : fonda@wanadoo.fr.

(2) Renseignements : Carlos Lozano Cepes, euromed@cepes.es.

●

Conférence inaugurale de l'Institut de la Mutualité⁽³⁾ : « Démutualisation, alternative ou illusion ? »

La conférence inaugurale de l'Institut de la Mutualité s'est tenue à Paris le 18 janvier 2002. Cet institut s'est fixé plusieurs missions : création de formations qualifiantes et diplômantes, labellisation des enseignements mutualistes existants, ingénierie et régionalisation de l'offre. Au premier semestre 2002, élus et salariés mutualistes se verront proposer un cursus universitaire de « responsable mutualiste ». Cette formation sera dispensée en partenariat avec l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Par la suite, un diplôme bac + 5 sera

accessible aux mutualistes sous forme d'un DESS. A partir d'une étude réalisée par l'Association des coopératives et mutuelles européennes (Acme), les exposés et les tables rondes de la journée inaugurale ont porté sur les arguments développés par les tenants de la démutualisation en Europe, sur les risques potentiels de ce processus en France, ainsi que sur les alternatives possibles. Un compte rendu de cette journée sera prochainement disponible.

A. L. ●

(3) Mutualité française, Anne Bracque : 255 rue de Vaugirard, 75719 Paris cedex 15. Tél. : 01 40 43 35 77. E-mail : anne_bracque-dessalengre@fnmf.fr.